



ICAO

IIM/SG3 - WP/04A

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**Troisième réunion du Sous-groupe Gestion de l'infrastructure et de l'information de l'APIRG
(IIM/SG/3)**

(Réunion virtuelle, 12-14 octobre 2020)

**Point 04 de l'ordre du jour : État d'avancement de la mise en œuvre des projets régionaux AFI
IIM**

Projet AIM.1 : évaluation et développement du QMS appliqué à l'AIM dans les États AFI

(Présenté par le Kenya)

RÉSUMÉ

Ce document présente des mises à jour sur les progrès réalisés du IIM/SG dans le cadre du Projet AIM 1. Le projet a été créé dans le but de mettre en place des lignes directrices applicables au système de gestion de la qualité dans un environnement AIM numérique/électronique dans la région AFI, avec l'objectif d'avoir 60% des États AFI ayant mis en œuvre la norme ISO 9001:2015 d'ici décembre 2019.

Les points d'action de la réunion se trouvent au paragraphe 3

REFERENCE(S) :

- APIRG/22 et RASG-AFI/5 Conclusion 1/05
- Rapport APIRG 20 Annexe 4.4.8-E1
- Annexe A du DP-7(A)
- Annexe B au DP7(A)
- Mise en œuvre du système de gestion de la qualité AFI PLAN QMS (Quality Management System)

Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI :

A-Sécurité
B-Capacité et efficacité de la navigation aérienne
D-Développement économique du transport aérien

1. INTRODUCTION

- 1.1. Au cours du séminaire AFI PLAN pour l'évaluation et le développement du système de gestion de la qualité (QMS) appliqué à l'AIM dans les États de la région AFI (13-15 août 2018, en parallèle avec un atelier sur l'assistance aux États de la région AFI pour soutenir les activités de l'équipe d'intervention relatives à l'évaluation et au développement du QMS appliqué à l'AIM (16-17 août 2018)), le Kenya a été choisi comme l'État ayant la "meilleure pratique" pour la mise en œuvre du QMS dans l'AIM pour la région.
- 1.2. Au cours de la réunion du comité directeur de l'AFI qui s'est tenue à Kampala, en Ouganda, le 15 mai 2019, un projet AIM a été approuvé pour aider les États à mettre en œuvre un système de gestion de la qualité dans un environnement AIM numérique/électronique par la création d'une équipe d'intervention AIM pour la région de l'AFI.
- 1.3. La réunion du IIMSG3 a pour but d'évaluer et d'identifier les niveaux de mise en œuvre associés à la gestion de la qualité dans les services AIM dans la région AFI et de rédiger un plan d'action.
- 1.4. Les États membres experts qui contribuent au projet sont l'Angola, le Botswana, le Sénégal, la Gambie, le Nigeria, la Tanzanie, le Mozambique, le Ghana, le Mali, l'Afrique du Sud, l'Ouganda, l'ASECNA, l'IATA et le Kenya (le coordinateur de l'équipe du projet (PTC))

2. DISCUSSION

Principales discussions et résultats des réunions et activités du Projet AIM 1

- 2.1. Le Kenya (le PTC) a préparé une enquête pour établir les niveaux de conformité et de mise en œuvre du système AIM-QMS en émettant des questionnaires visant à déterminer le statut de mise en œuvre de chaque État. (Annexe A). Sur les questionnaires envoyés, huit (8) réponses au total ont été reçues du Kenya, des Seychelles, du Botswana, de la Zambie, de l'Afrique du Sud, du Sénégal, de la Tanzanie et du Ghana.
- 2.2. Au total, 21 États membres (dont 17 États de l'ASECNA) ont indiqué qu'ils sont certifiés ISO, tandis que 4 États ont indiqué qu'ils ne le sont pas. Cependant, le statut de 23 États membres est encore inconnu en raison du manque de réactivité.
- 2.3. Les Seychelles ont indiqué qu'elles avaient déjà fait appel à une entreprise externe (contrat déjà signé) pour développer leur système de gestion de la qualité. Le Botswana et le Ghana ont indiqué qu'ils n'ont pas encore commencé le processus de certification, tandis que la Zambie a indiqué qu'elle en est à la première (1^{ère}) étape du processus de certification.
- 2.4. Les États de la région AFI sont encouragés à tirer parti et/ou à soutenir le projet du plan AFI sur la création d'une équipe d'intervention de l'AIM afin d'assurer la mise en œuvre efficace d'un QMS bien organisé dans la région AFI. Les États sont également encouragés à élaborer des plans d'action détaillés et assortis de délais pour la mise en œuvre de l'AIM, sur la base des recommandations de l'équipe d'intervention de l'AIM, et à faciliter les activités de suivi à mener par l'équipe d'intervention. Ceci est conforme à la conclusion 1/05 de l'APIRG 22 & RASG-AFI/5 sur la mise en œuvre du Projet AIM 1 du plan AFI.
- 2.5. Les pays suivants ont été sélectionnés pour une assistance initiale dans la mise en œuvre des activités de l'équipe d'intervention de l'AIM :
 - ESAF : *Burundi, Soudan du Sud, Lesotho, Mozambique, Swaziland, Djibouti* ; et
 - WACAF : *Gambie, Sierra Leone, Guinée, Liberia, RDC et Ghana.*
- 2.6. Les activités du projet seront coordonnées entre les membres du projet principalement par le biais de téléconférences (application Go To Meeting) pour évaluer et donner des conseils applicables au système de gestion de la qualité dans un environnement AIM numérique / électronique dans la région AFI. L'équipe du Projet AIM 1 procédera à un examen par les pairs des États qui ont indiqué qu'ils sont certifiés ISO afin de garantir le maintien de la certification ISO.

Les défis à relever

- 2.7. Non-réactivité des États membres et courriels rebondissant en raison de la non-livraison. Il s'est avéré difficile de trouver des points focaux dans tous les États membres.
- 2.8. Il n'y avait aucune preuve de certification fournie par certains États membres qui ont confirmé la mise en œuvre du QMS. Toutefois, certains États ont donné les numéros de référence de leurs certificats.
- 2.9. Les États membres se trouvent à des stades différents de la mise en œuvre du QMS, certains n'ayant pas encore entamé le processus, tandis que d'autres ne connaissent pas l'état d'avancement de la mise en œuvre.

2.10. La région ESAF manque d'un officier régional de gestion de l'information aéronautique (RO/AIM). L'OACI est encouragée à envisager de pourvoir ce poste au sein de la ESAF, entre autres pour la coordination du programme. Il est à noter que le même poste a été publié pour les États d'Afrique occidentale et centrale par le biais de l'avis de vacance 2020/23/P 101673.

3. POINTS D'ACTION DE LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Fournir au projet des conseils sur la mise en œuvre des activités de l'équipe d'intervention dans les États de l'AFI ;
- b) Exhorter les États membres de l'équipe à envisager des réunions virtuelles en raison des restrictions des voyages aériens et des pratiques de distanciation sociale qui ont été entraînées par la pandémie COVID-19 ;
- c) Discuter de la mise en place des équipes d'intervention en adoptant une approche progressive pour les États afin d'apporter le soutien nécessaire à ceux qui doivent encore mettre en œuvre le système de gestion de la qualité ;
- d) Examiner et adopter le modèle d'enquête actualisé et plus détaillé pour la mise en œuvre du système de gestion de la qualité dans les États africains (Annexe B) ;
- e) Encourager les États AFI à répondre aux questionnaires qui sont envoyés afin d'aider le projet à faire le point sur la mise en œuvre ;
- f) Accepter la diffusion des résultats de l'enquête à tous les États ; et
- g) Discuter et adopter les livrables et activités du Projet AIM 1 tels qu'ils figurent à l'Annexe C.

----FIN---